

LES NOUVEAUX DROITS ENTRERONT EN VIGUEUR LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

Les nouveaux droits entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2013

CORPORATIONS

Service	Ancien droit	Nouveau droit
Statuts constitutifs d'une corporation (avec capital-actions)	300 \$	350 \$
Statuts constitutifs d'une corporation (sans capital-actions)	100 \$	120 \$
Statuts de fusion	300 \$	350 \$
Clauses de prorogation Changement de régime	300 \$	350 \$
Demande de prorogation sous le régime d'une autre autorité législative	300 \$	350 \$
Clauses de modification (avec capital-actions)	150 \$	175 \$
Clauses de modification (sans capital-actions)	50 \$	60 \$
Clauses d'arrangement	300 \$	350 \$
Clauses de réorganisation	300 \$	350 \$
Statuts constitutifs mis à jour	150 \$	175 \$
Clauses de modification en vue de la transformation d'une corporation	300 \$	350 \$
Demande d'enregistrement (avec capital-actions)	300 \$	350 \$
Demande d'enregistrement (sans capital-actions)	100 \$	120 \$
Demande de certificat supplémentaire d'enregistrement	150 \$	175 \$
Ordonnance du directeur	150 \$	175 \$
Clauses de reconstitution (avec capital-actions)	100 \$	120 \$
Clauses de reconstitution (sans capital-actions)	50 \$	60 \$
Clauses de dissolution	50 \$	60 \$
Déclaration d'intention de dissolution ou de renonciation à dissolution	50 \$	60 \$
Demande d'annulation de l'enregistrement	50 \$	60 \$
Demande de rétablissement de l'enregistrement (avec capital-actions)	100 \$	120 \$
Demande de rétablissement de l'enregistrement (sans capital-actions)	50 \$	60 \$

LES NOUVEAUX DROITS ENTRERONT EN VIGUEUR LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

Demande de réservation de nom	40 \$	45 \$
Procuration	30 \$	40 \$
Copie certifiée conforme de :		
• Statuts, enregistrement ou enregistrement supplémentaire	30 \$	40 \$
• Autre document	15 \$	20 \$
Photocopie de :		
• Statuts, enregistrement ou enregistrement supplémentaire;	15 \$	20 \$
• Autre document	10 \$	15 \$
Certificat de recherche	30 \$	40 \$
Certificat de situation	30 \$	40 \$
Recherche par la poste	5 \$	10 \$
Service accéléré	Double du droit jusqu'à un maximum additionnel de 150 \$	Double du droit jusqu'à un maximum additionnel de 200 \$

NOMS COMMERCIAUX ET INSCRIPTIONS DES NOMS

Service	Ancien droit	Nouveau droit
Enregistrement de nom commercial	45 \$	60 \$
Dissolution	45 \$	60 \$
Changement de courtiers attitrés	45 \$	60 \$
Changement dans le capital fourni par un commanditaire	45 \$	60 \$
Changement de nom commercial	45 \$	60 \$
Renouvellement	45 \$	60 \$
Enregistrement d'une société en commandite	300 \$	350 \$
Enregistrement d'une société à responsabilité limitée	300 \$	350 \$
Copie certifiée conforme d'un document	15 \$	20 \$
Certificat de situation	30 \$	40 \$
Certificat de recherche	30 \$	40 \$
Demande de réservation de nom	40 \$	45 \$
Procuration	30 \$	40 \$
Inscription de nom ou renouvellement d'inscription de nom	45 \$	60 \$
Photocopie d'un document	10 \$	15 \$
Recherche par la poste	5 \$	10 \$

LES NOUVEAUX DROITS ENTRERONT EN VIGUEUR LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

Service accéléré	Double du droit jusqu'à un maximum additionnel de 150 \$	Double du droit jusqu'à un maximum additionnel de 200 \$
------------------	--	--

Veillez noter que la date qui détermine le droit est la date à laquelle la formule est remplie, peu importe le moment où le droit était dû, la date de réception de la formule ou le droit inscrit sur celle-ci.

La majeure partie de ces droits n'ont pas été augmentés depuis 2002 ou 2004.